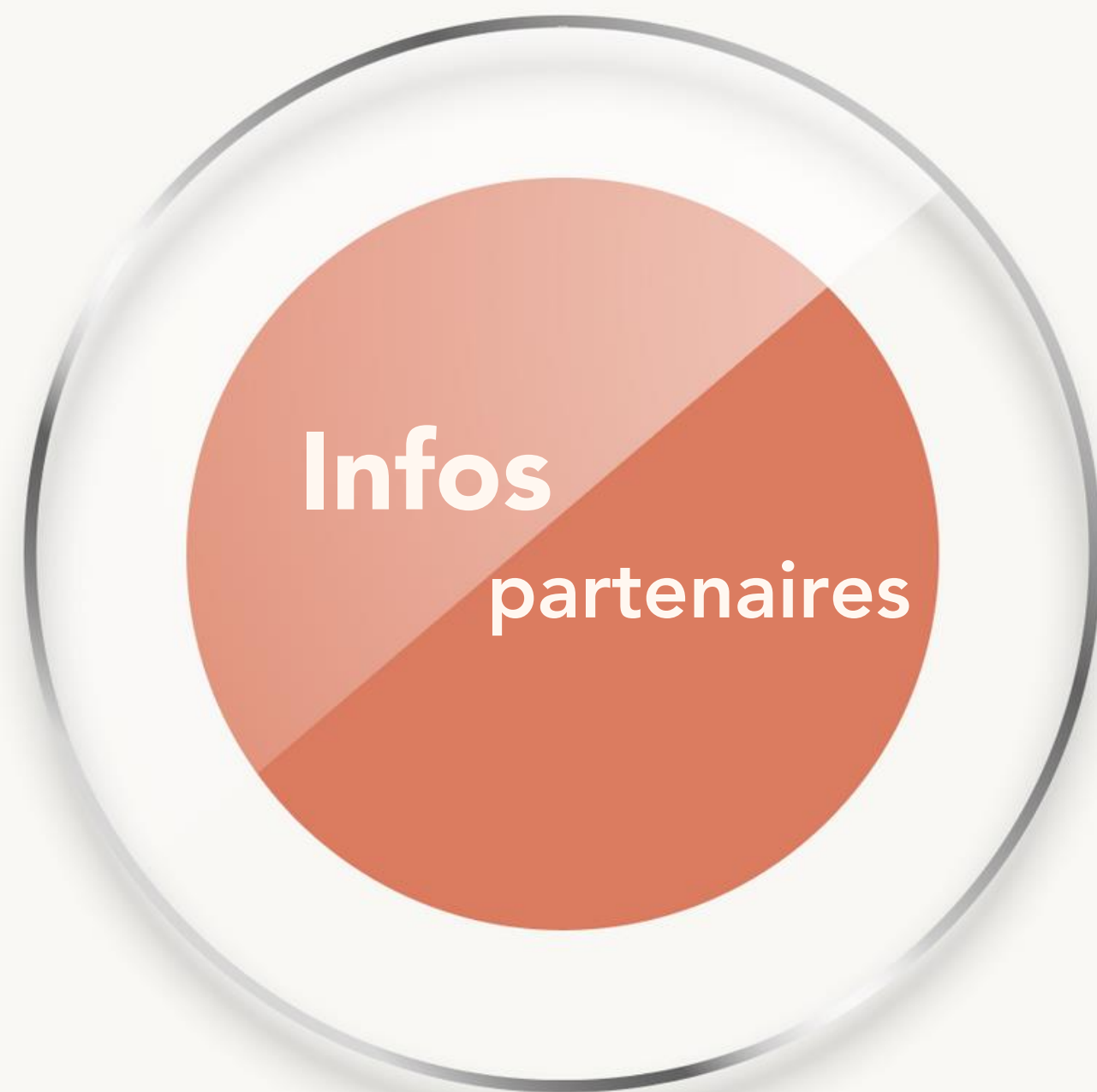




SOLIDARITE A LA SOURCE

Les déclarations trimestrielles Rsa et Prime
d'activité pré-remplies



CONTEXTE

- Quelques chiffres clés
- Les grands points de la réforme
- Comprendre le dispositif de ressources mensuelles
- Comprendre le montant net social
- Offre de service adaptée de la Caf du Var



Prime d'activité

4,45 millions
Bénéficiaires***9,6 milliards**
euros***16,8%**
d'indus décelés**

<

Ce projet de réforme s'inscrit dans celui plus global de la Solidarité à la Source.

- Etape essentielle de simplification du parcours déclaratif de notre public, mais aussi de sécurisation de la donnée entrante, enjeu majeur de versement du juste droit
- Il s'agit pour le revenu de solidarité active (Rsa) et la prime d'activité (Ppa) **de remplacer une déclaration trimestrielle de ressources entièrement manuelle par une déclaration préremplie** avec les ressources de l'allocataire,

Ces ressources sont récupérées auprès du dispositif de ressources mutualisées (DRM) développé à l'occasion de la réforme de l'aide au logement:

- **Regroupe les données de salaires et de revenus de remplacement** de l'ensemble de la population
- Alimenté par les données de la déclaration sociale nominative (DSN)* et prélèvement à la source pour les revenus autres(PASRAU)*, utilisées pour la gestion du Rsa et de la Ppa pour les déclarations de ressources des usagers,

Octobre 2024

Application de la réforme (adossement DRM Rsa/Ppa)
par 5 Caf de présérie :

- Caf de l'Aube
- Caf des Alpes-Maritimes
- Caf de l'Hérault
- Caf des Pyrénées Atlantiques
- Caf de la Vendée

Mars 2025

Généralisation de la réforme (adossement DRM
Rsa/Ppa) à l'ensemble des Caf

RENFORT DES EQUIPES EN ACCUEIL ET TELEPHONE

ENSEMBLE DES AGENTS FORMES

PRESTATIONS RSA PPA REVUES EN AMONT



MISE EN PLACE DE CAMPAGNES DE CONTACTS SORTANTS



COMMUNICATION

<

LES IMPACTS DE LA RÉFORME

➤ Trimestrialité :

- Le changement des règles de prise en compte des ressources l'utilisateur.
- Le changement de la période de référence.
- La période de bascule.

➤ Les ressources :

- Les ressources pré-affichées.
- La dtr (déclaration trimestrielle) format papier.

- Les ressources du mois précédent ne sont plus disponibles dès le premier jour du mois «M», il est donc nécessaire de vieillir (reculer) la période de référence pour calculer les droits au Rsa et la Ppa.



Trimestre de référence M-1/M-3			Trimestre de droit		
M-3	M-2	M-1	Mars	Avril	Mai
Décembre	Janvier	Février			

Je suis GSA ...comment déclarer mes revenus



DTR en téléprocédure

La téléprocédure reste
inchangée.
Je dois déclarer tous
mes revenus

DTR papier

Je reçois une DTR
papier complète tous
mes revenus

Impact sur le dossier



LE SIGNALEMENT

- Le signalement, c'est quoi et pourquoi ?
- Le retour du signalement



CAF.FR

1er cas :
l'utilisateur valide sa déclaration trimestrielle préremplie sans faire de modifications

2^{ème} cas

l'utilisateur souhaite apporter des modifications à sa
déclaration trimestrielle

